

Règlement intérieur



Avant-propos

- Le FabLab est accessible aux membres adhérents.
- Chaque utilisateur s'engage à respecter les valeurs du FabLab d'Alençon.
- Le FabLab d'Alençon est accessible suivant un calendrier précis.
- La prise de rendez-vous doit se faire par mail ou directement en venant au fablab
- Le non-respect de ce règlement, constaté par le responsable présent, peut entraîner l'interdiction d'accéder au FabLab d'Alençon.

I- Consignes d'utilisation du matériel et des machines

- Avant toute utilisation d'une machine, l'utilisateur doit se faire connaître auprès du fabmanager
- Après chaque utilisation, l'adhérent laisse l'espace de travail, propre et opérationnel. Il prend soin de ne laisser aucun déchet, et de vérifier que chaque équipement est présent et rangé à sa place.
- L'utilisateur s'engage à informer un responsable du fablab de tout dysfonctionnement constaté sur le poste de travail durant son utilisation

II- Règles relative aux locaux

- Les adhérents doivent prendre soin des locaux et du matériel mis à leur disposition et signaler tout dysfonctionnement.
- Ils doivent respecter les règles en vigueur à l'IUT et au sein d'un établissement universitaire.
- Les espaces utilisés doivent être laissés propres.
- Les adhérents seront tenus pour responsables de toute dégradation accidentelle d'un équipement du FAB LAB.
- Les activités sont systématiquement encadrées par un responsable.

III- Sécurité des personnes

- L'utilisation d'une machine implique le respect des règles de sécurité qui lui sont imposés. Une formation doit être réalisée avant la première utilisation.
- Les règles de sécurité, affichées à proximité des machines, doivent être respectées pour éviter tout incident.
- L'utilisateur ne respectant pas les règles d'utilisation et de sécurité des machines à disposition sera tenu responsable.

Date et Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».